



ARRÊTÉ N° 2023_283 04520231121087

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-4, L.452-35 et L.452-36,

Vu les déclarations de création et de vacance d'emploi de catégorie A, B et C transmises au centre de gestion par les collectivités et établissements publics du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 185 déclarations, établies du 14/11/2023 au 20/11/2023 :

Déclarations portant sur un grade de catégorie A :	Déclarations portant sur un grade de catégorie B :	Déclarations portant sur un grade de catégorie C :
22	15	151

Article 2 :

La directrice du Centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Loiret. La présidente du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »



Fait à ORLEANS le 23/11/2023

Pour la Présidente et par délégation
Monsieur Jean-Michel PELLE,
Vice-président du CDG45

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration / collectivité	Grade	Motif	Temps de travail	Ouvvert aux contractuels	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V045231101248976001 COMMUNE D'OLIVET	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	32h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
	Animateur périscolaire et en accueil de loisirs Enfance Jeunesse L'animateur participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets enfance et jeunesse au sein des accueils périscolaires et des accueils de loisirs. Il est garant de la sécurité physique, morale, et affective des enfants. Il accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives. Il participe à l'encadrement des enfants pendant l'accueil du matin, la pause méridienne, l'accueil du soir, et les temps de loisirs des mercredis et vacances. Il est chargé de missions administratives (pointages, renseignement du logiciel, vérification de l'identité...) avec offre O045231101248976 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101248976-animateur-periscolaire-accueil-loisirs/2					
	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	32h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
V045231101248976002 COMMUNE D'OLIVET	Animateur périscolaire et en accueil de loisirs Enfance Jeunesse L'animateur participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets enfance et jeunesse au sein des accueils périscolaires et des accueils de loisirs. Il est garant de la sécurité physique, morale, et affective des enfants. Il accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives. Il participe à l'encadrement des enfants pendant l'accueil du matin, la pause méridienne, l'accueil du soir, et les temps de loisirs des mercredis et vacances. Il est chargé de missions administratives (pointages, renseignement du logiciel, vérification de l'identité...) avec offre O045231101248976 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101248976-animateur-periscolaire-accueil-loisirs/2					
	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	32h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
	Animateur périscolaire et en accueil de loisirs Enfance Jeunesse L'animateur participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets enfance et jeunesse au sein des accueils périscolaires et des accueils de loisirs. Il est garant de la sécurité physique, morale, et affective des enfants. Il accueille et anime des groupes d'enfants en activités éducatives. Il participe à l'encadrement des enfants pendant l'accueil du matin, la pause méridienne, l'accueil du soir, et les temps de loisirs des mercredis et vacances. Il est chargé de missions administratives (pointages, renseignement du logiciel, vérification de l'identité...) avec offre O045231101248976 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101248976-animateur-periscolaire-accueil-loisirs/2					
V045231101253093001 COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUEILLE	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	28h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/03/2024
	Agent d'entretien et de restauration h/f Pôle vie des écoles * Maintenir en parfait état de propreté les locaux municipaux confiés, * Accueillir et encadrer les enfants au restaurant scolaire. avec offre O045231101253093 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253093-agent-entretien-restauration-h-f/2					
	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45					

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR



V045231101253191001 COMMUNE DE CHECY	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	20h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	02/01/2024
	Agent d'entretien et de restauration Service Vie Educative <i>Entretien des locaux - Nettoyage des locaux scolaires, de restauration et dans certains cas des locaux administratifs ou des vestiaires et sanitaires des services techniques - Contrôle de l'état de propreté des locaux et signalement des dysfonctionnements - Tri et évacuation des déchets courants - Entretien et rangement du matériel utilisé - Décapage des revêtements de sols - Sollicitation de spécialistes en cas d'anomalies Service de restauration - Préparer et mettre en plats les repas - Maintenir ou remettre en température les repas - Assurer le service de restauration auprès des enfants le midi - Aider les enfants durant le repas (découpage des aliments, ...) et les accompagner dans la découverte des aliments - Assurer la surveillance des enfants durant le repas - Assurer l'entretien des locaux (tables, chaises, vitres, sols ...)</i> - Assurer la vaisselle - Donner des soins à un enfant - Réaliser des éléments de décoration dans le cadre des animations du restaurant - Assurer la surveillance de la cour avant ou après le repas avec offre O045231101253191 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253191-agent-entretien-restauration/2					
V045231101253342001 COMMUNE DE BEAUGENCY	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/01/2024
	UN(E) ASSISTANT DE GESTION COMPTABLE ET BUDGETAIRE Finances <i>Sous l'autorité du Directeur du Pôle Administration Générale, au sein du service des finances qui compte 2 autres agents. Missions : - Réception, vérification et enregistrement des factures fournisseurs et mise à jour du fichier des tiers ; - Participer au traitement de l'ensemble des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissements) et assurer le traitement des écritures comptables budgétaires et d'ordre ; - Suivi des consommations et factures énergétiques de la ville ; - Soutien et conseils aux services, échanges réguliers avec les fournisseurs, débiteurs et le Trésor Public ; - Suivi des subventions de la ville ; - Participation aux opérations de fin d'exercice (dotations aux amortissements et apurements des rattachements) - Elaboration et mise à jour de tableaux de bord de suivi budgétaire, avec offre O045231101253342 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253342-e-assistant-gestion-comptable-budgetaire/2</i>					
V045231101253368001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	21/03/2024
	Assistant administratif h/f <i>Assistante administrative sans offre</i>					
V045231101253402001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Assistant socio-éducatif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023	11/05/2024
	Travailleur social équipe pluridisciplinaire <i>Travailleur social équipe pluridisciplinaire</i>					

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

	sans offre				
V045231101253455001 COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE	Educateur principal des APS de 1ère classe, Educateur principal des APS de 2ème classe, Educateur des APS, Conseiller principal des APS, Conseiller des APS	Poste vacant suite à une disponibilité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/01/2024
	Responsable service des sports <i>Responsable du service des sports</i> sans offre				
V045231101253472001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Assistant socio-éducatif	Poste issu d'un transfert de personnel	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/06/2024
	Référent volant <i>Référent social</i> sans offre				
V045231101253516001 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS-GATINAIS	Adjoint d'animation	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	05h34	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	14/11/2023 14/11/2023
	Animateur enfance - jeunesse (h/f) Enfance éducation <i>levreaux adeline</i> sans offre				
V045231101253539001 COMMUNE DE SANDILLON	Agent de maîtrise	Poste créé lors d'une promotion interne	35h00	à pourvoir par voie statutaire	14/11/2023 01/12/2023
	ATSEM (h/f) Action jeunesse pole maternelle <i>responsable du pole ATSEM, management de l'équipe</i> sans offre				
V045231101253645001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023 02/03/2024
	Instructeur <i>Instructeur</i> sans offre				
V045231101253665001	Attaché, Attaché principal,	Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels	14/11/2023 01/01/2024



CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Attaché hors classe	une mutation vers autre collectivité	Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	
	Conseiller.ère juridique (H/F) Direction des Achats et des Services Juridiques * Conseil auprès des services et directions de la Région, * Rédaction d'études, de notes, de rapports, conventions, * Contrôle des actes juridiques (conventions, rapports, délibérations ...), * Suivi de l'exécution de contrats complexes, * Suivi de projets, * Création d'outils pratiques pour les services et directions afin de faciliter l'accès à l'information juridique (guide, fiches procédures), * Participation aux actions de diffusion interne de la culture juridique, * Suivi de la procédure de création des marques et logos de la collectivité. avec offre 0045231101253665 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045231101253665-conseiller-ere-juridique-h-f/2			
	V045231101253679001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00
V045231101253687001 COMMUNE DE SARAN	Agent chargé de l'exploitation des routes Argent chargé de l'exploitation des routes sans offre	Adjoint technique	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	14/11/2023
		Adjoint technique	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	01/01/2024
		AGENT D'ENTRETIEN ENTRETIEN DES LOCAUX - Garantir l'entretien ménager des locaux municipaux - Maintenir en parfait état de propreté les locaux affectés - Nettoyer les sols (aspiration, balayage, lavage, lustrage) - Nettoyer les vitres accessibles - Dépoussiérer le mobilier et les éléments meubles - Vider les poubelles - Nettoyer et désinfecter salle d'eau, sanitaires, vestiaires - Nettoyer et ranger le matériel utilisé - Recharger les distributeurs (papier wc, essuie-mains, savon...) - Évaluer les besoins en produits d'entretien et transmettre les commandes - Gérer les stocks et le budget - Expliquer le travail aux agents remplaçants - Utiliser le matériel spécifique (mono brosse, injection extraction, aspirateur à eau, auto laveuse) - S'assurer de la fermeture des portes, fenêtres, lumières, mise des alarmes - Effectuer des remplacements sur divers sites - Signaler à temps le manque de matériel de nettoyage, problèmes rencontrés avec les lieux et les personnes - Respecter les normes d'hygiène et de sécurité (port d'une tenue complète propre, port de la coiffe, lavage des mains, retrait de bijoux) sans offre		
V045231101253739001 COMMUNE DE NARGIS	Agent de maîtrise	Poste créé lors d'une promotion interne	à pourvoir par voie statutaire	14/11/2023
V045231101253774001 CONSEIL REGIONAL	agent de maîtrise polyvalent Agent de maîtrise polyvalent spécialité "espaces verts - élagueur arboriste & voirie" surveillance et entretien des bâtiments. sans offre			
	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

BERGER LEVRAULT

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR

CENTRE VAL DE LOIRE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	collectivité		publique		
V045231101253857001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Chargé de mission planification urbaine H/F Chargé de planification urbaine H/F avec offre O045231101253811 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253811-charge-mission-planification-urbaine-h-f/2				
	Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/12/2023
	Responsable des Centres de Travaux de Bellegarde et Lorris (6686) H/F Pôle aménagement durable La direction des infrastructures (DI) a pour mission de proposer et mettre en oeuvre les programmes de fluidité du trafic routier, de sécurité routière, et de qualité du patrimoine routier. Elle assure également l'entretien, l'exploitation du réseau routier et la gestion du domaine public routier départemental en s'appuyant sur un réseau de 4 agences territoriales réparties sur le territoire Loirétain. Les agences territoriales assurent la représentation du Conseil départemental dans les domaines de l'aménagement, des routes et des infrastructures. Composées de plusieurs centres de travaux, elles assurent l'exploitation de la route ainsi que la conduite de travaux d'entretien et de conservation du patrimoine routier. Elles apportent également un conseil de premier niveau aux collectivités locales en matière d'aménagement et de présentation des dispositifs d'accompagnement du Conseil Départemental. Sous la responsabilité du responsable de l'Agence territoriale, le responsable de centre(s) de travaux assure principalement, sur le périmètre d'intervention du/des centre(s) de travaux attribués : - Le management du personnel - La gestion du domaine public - La maîtrise d'oeuvre des opérations d'aménagements routiers - Le pilotage de la réalisation en régie des travaux d'entretien courants - La maîtrise d'oeuvre des travaux d'entretien/amélioration - La mise en oeuvre de la politique d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental. avec offre O045231101253857 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253857-responsable-centres-travaux-bellegarde-lorris-6686-h-f/2				
V045231101253880001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/12/2023
	Travailleur social - Prévention - Jargeau (10794) H/F Pôle citoyenneté et cohésion sociale Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de l'équipe pluridisciplinaire, le travailleur social procède à une analyse globale et multi-référentielle de la situation des personnes, familles ou groupe et élabore un diagnostic social et un plan d'intervention contractualisé avec la personne ou le groupe. Aussi, il intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans le champ de l'Enfance Famille qui regroupe des missions : prévention et protection, à ce titre il devra : - Conduire une intervention sociale individuelle d'aide à la personne afin de lui permettre de retrouver ou développer son autonomie de vie - Contribuer aux actions de prévention, d'expertise et au développement social sur le territoire de l'équipe pluridisciplinaire - Assumer la mission de référent de parcours en coordonnant l'ensemble des interventions sociales autour de la personne, en accord avec cette dernière avec offre O045231101253880 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253880-travailleur-social-prevention-jargeau-10794-h-f/2				
	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère	Poste vacant suite à une disponibilité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/12/2023

DEPARTEMENTAL DU LOIRET	classe			publique		
	Assistant administratif en Equipe Pluridisciplinaire - MONTARGIS (8196) H/F Pôle citoyenneté et cohésion sociale <i>Placé sous l'autorité du Responsable d'une équipe pluridisciplinaire composée d'assistants administratifs et de travailleurs sociaux, l'assistant administratif est le garant du dossier social unique de l'usager domicilié sur son territoire d'intervention. L'équipe pluridisciplinaire intervient auprès des usagers dans les domaines de l'Enfance Famille (prévention et protection de l'enfance), de l'accompagnement social, l'insertion et l'Autonomie (personnes âgées et personnes handicapées).</i> sans offre					
V045231101253920001	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Travailleur social - Accompagnement Social - ORLÉANS (8154) H/F Pôle citoyenneté et cohésion sociale <i>Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de l'équipe pluridisciplinaire, le travailleur social procède à une analyse globale et multi-référentielle de la situation des personnes, familles ou groupe et élabore un diagnostic social et un plan d'intervention contractualisé avec la participation des intéressés. Aussi, dans le cadre de ses fonctions, le travailleur social aura également comme missions de : - Conduire une intervention sociale individuelle d'aide à la personne afin de lui permettre de retrouver ou développer son autonomie de vie - Contribuer aux actions de prévention, d'expertise et au développement social sur le territoire de l'équipe pluridisciplinaire - Assumer la mission de référent de parcours en coordonnant l'ensemble des interventions sociales autour de la personne, en accord avec cette dernière avec offre O045231101253920 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253920-travailleur-social-accompagnement-social-orleans-8154-h/f/2</i>					
V045231101253947001	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Coordonnateur territorial ASE - GIEN (7979) H/F Pôle citoyenneté et cohésion sociale <i>Dans le contexte de transformation des politiques sociales mis en oeuvre dans le département et au regard de l'évolution des organisations, des références législatives et réglementaires, les coordonnateurs ASE partagent la prise de risque avec les travailleurs sociaux de la mission ASE, accompagnent à la prise en compte de nouveaux paradigmes et aux changements de pratiques que cela induit. avec offre O045231101253947 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101253947-coordonnateur-territorial-ase-gien-7979</i>					
V045231101254526001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent logistique polyvalent <i>agent logistique polyvalent (h/f)</i> sans offre					
V045231101254526002	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023	01/12/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45					

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR



	principal de 2ème classe	collectivité		publique	
	Agent logistique polyvalent <i>agent logistique polyvalent (h/f)</i> sans offre				
V045231101254526003	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/12/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent logistique polyvalent <i>agent logistique polyvalent (h/f)</i> sans offre				
V045231101254526004	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/12/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent logistique polyvalent <i>agent logistique polyvalent (h/f)</i> sans offre				
V045231101254526005	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 01/12/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent logistique polyvalent <i>agent logistique polyvalent (h/f)</i> sans offre				
V045231101254548001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	14/11/2023 02/01/2024
COMMUNE DE PITHIVIERS	Agent(e) de la voirie en charge de la propreté urbaine <i>Au sein de la Direction du Centre Technique Municipal et sous l'autorité du Chef de service de la régie Voirie, Propreté urbaine et Signalisation, vous serez chargé de participer au nettoyage de la ville. * Assurer le nettoyage manuel ou motorisé de la voirie * Déneiger Ramasser les orbes de propreté en ville * Nettoyer les cours d'écoles Missions hygiène et sécurité : * Lire, comprendre et respecter la politique de santé et de sécurité de la collectivité. * REMPLIR ses tâches d'une manière qui ne crée pas de danger pour sa propre santé et la sécurité, ni celles des autres. * Veiller au respect de l'hygiène des équipements fournis par la collectivité. * Port obligatoire des vêtements EPI mis à disposition par la collectivité.</i> avec offre O045231101254548 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101254548-agent-e-voirie-chargee-proprete-urbaine/				
V045231101254718001	Attaché, Attaché principal	Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels	14/11/2023 01/01/2024



MÉTROPOLE D'ORLÉANS		une mobilité interne au sein de la collectivité	Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	
	responsable du service des marchés publics responsable du service des marchés publics (h/f) avec offre O045231101254718 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101254718-responsable-service-marches-publics/2			
	V045231101254845001	Adjoint administratif	Poste créé suite à un nouveau besoin	15/11/2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES GIENNOISES	Agent de gestion financière et comptable Agent de gestion financière et comptable sans offre			
		Adjoint d'animation, Educateur de jeunes enfants	Poste créé suite à un nouveau besoin	16/11/2023
		ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique		02/01/2024
SIRIS DE BELLEGARDE	Directeur/directrice Adjoint(e) de l'accueil périscolaire ACCUEIL PERISCOLAIRE Assurer les missions confiées par les autres Directions. Assurer la coordination de l'accueil périscolaire. Être présent sur les temps d'accueil périscolaire auprès des enfants, de l'équipe d'animation et des familles. Co-construire et piloter les projets d'animation. Participer à la rédaction, à la promotion, à l'application et à l'évolution du projet pédagogique. Être en cohérence avec les orientations du projet éducatif de la collectivité.			
	V045231101255235001			
		avec offre O045231101255235 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101255235-directeur-directrice-adjoint-e-accueil-periscolaire/2		
COMMUNE DE SARAN		Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	
		ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique		01/12/2023
		Adjoint Administratif - Carrières et Paies Ressources Humaines Missions principales: Carrières / Paie : * Traitement de la paie des agents dont le gestionnaire à la charge (calcul des différentes indemnités, saisie des données après vérification de celles-ci, recture de la paie), mise sous plis. * Traitement des états de charges Transmission à la Trésorerie Orléans métropole de toutes les pièces comptables * Simulations diverses pour les services et calcul d'impôts * Établissement des ordres de mission permanents et ponctuels, déclarations des agents titulaires, stagiaires, vacataires, fiches confidentielles des agents * Création et suivi des dossiers d'embauches des agents titulaires, stagiaires, vacataires, contractuels (affiliation CNRACL, déclaration URSSAF, Préfecture pour les apprentis) * Reprises de service pour les agents stagiaires * Rédaction des contrats et arrêtés, * Suivi de la carrière des agents * Préparation des dossiers des médailles communales et départementales et préparation de la cérémonie * Élaboration des dossiers retraites et simulations, * Entretiens professionnels de agents * Tri, classement et archivage des documents 1 poste Référent GUSO et versement transport et arrêtés * Déclaration * Engagement des recettes et des dépenses * Modification des arrêtés Divers : * Classement des pièces et archivage annuel Secréariat divers (COS, Tarifs,...) * Savoir remplacer son binôme * Savoir remplacer ses collègues absentes sur les tâches spécifiques (FIPHFP, Budget, transport, SFT, Tableau suivi budgétaire...) * Accueil et renseignement des agents pour les dossiers		

	chômage, mutuelles, paie, carrières,.... sans offre					
V045231101255501001	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de détachement	35h00	à pourvoir par voie statutaire	15/11/2023	30/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Gestionnaire carrière médico administratif H/F direction des relations humaines, vie professionnelle <i>Gestionnaire carrière médico administratif H/F</i> sans offre					
V045231101255661001	Ingénieur	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	15/11/2023	04/05/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Chargé de mission système d'information routier et interface <i>Chargé de mission système d'information routier et interface</i> sans offre					
V045231101255707001	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	15/11/2023	07/03/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Gestionnaire administratif <i>Assistant administratif</i> sans offre					
V045231101255724001	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	15/11/2023	10/03/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Gestionnaire administratif <i>Assistant administratif</i> sans offre					
V045231101255749001	Adjoint du patrimoine	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	15/11/2023	02/03/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Médiateur culturel <i>Médiateur culturel</i> sans offre					
V045231101255770001	Adjoint technique principal de	Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels	15/11/2023	01/01/2024

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le



ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR

COMMUNE DE GIEN	2ème classe	une fin de contrat sur emploi permanent	Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	
	Agent d'entretien des locaux -Restauration Education 1 Agent d'Entretien des locaux-Restauration(h/f) avec offre O045231101255770 http://www.em.loiret-territorial.fr/details_offre/o045231101255770-agent-entretien-locaux-restauration/2			
V045231101256028001	ATSEM principal de 2ème classe	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	15/11/2023 08/01/2024
COMMUNE DE PATAY	ATSEM (h/f) L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il peut être chargé de la surveillance des enfants dans les cantines. avec offre O045231101256028 http://www.em.loiret-territorial.fr/details_offre/o045231101256028-atsem-h-f/2			
V045231101256274001	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	16/11/2023 01/12/2023
COMMUNE DE CHALETTE SUR LONG	Agent d'accueil Service à la population Agent d'accueil sans offre			
V045231101256277001	Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Poste vacant temporairement suite à autres congés (congé ordinaire, congé maternité, CITIS...)	ouvert aux contractuels Art. L332-13 du code général de la fonction publique	16/11/2023 04/12/2023
COMMUNE DES BORDES	Assistant services à la population (h/f) ACCUEIL La commune de Les Bordes recrute un agent administratif polyvalent dans le cadre d'un remplacement de congé maternité. Missions: Accueil physique et téléphonique -Accompagner et orienter les usagers dans leurs démarches -Gestion du courrier entrant et sortant - Réalisation de formalités administratives (demandes d'état civil, inscriptions sur listes électorales, recensement militaire...) (logiciel Berg Levrault) -Rédaction de courriers -Participation à l'organisation administrative et matérielle des manifestations et cérémonies. avec offre O045231101256277 http://www.em.loiret-territorial.fr/details_offre/o045231101256277-assistant-services-population-h-f/2			
V045231101256284001	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023 18/12/2023
COMMUNE DE VIENNE EN VAL	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45			

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR



Chargé(e) de propreté des locaux Services Techniques Entretien ménager des bâtiments communaux situés à l'école élémentaire, à l'Espace Tram, à la Maugerie, à la bibliothèque et à la mairie. sans offre						
V045231101256309001 COMMUNE DE VIENNE EN VAL	Adjoint d'animation	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	24h57	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	08/01/2024
V045231101256458001 COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MESMIN	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/11/2023	01/01/2024
V045231101256481001 COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MESMIN	Attaché principal	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/12/2023
V045231101256539001 COMMUNE DE FLEURY LES AUBRAIS	Ingénieur principal	Poste vacant suite à un détachement (> 6 mois) ou à une intégration directe	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/11/2023	07/12/2023
V045231101256621001 COMMUNE D'ORLEANS	Educateur principal des APS de 1ère classe, Educateur principal des APS de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/12/2023

	APS de 2ème classe	permanent	publique		
	Maitre-nageur sauveteur <i>Maitre-nageur sauveteur</i> sans offre				
V045231101256621002	Educateur des APS, Educateur principal des APS de 1ère classe, Educateur principal des APS de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	01/12/2023
COMMUNE D'ORLEANS	Maitre-nageur sauveteur <i>Maitre-nageur sauveteur</i> sans offre				
V045231101256621003	Educateur des APS, Educateur principal des APS de 1ère classe, Educateur principal des APS de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	01/12/2023
COMMUNE D'ORLEANS	Maitre-nageur sauveteur <i>Maitre-nageur sauveteur</i> sans offre				
V045231101256621004	Educateur des APS, Educateur principal des APS de 1ère classe, Educateur principal des APS de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	01/12/2023
COMMUNE D'ORLEANS	Maitre-nageur sauveteur <i>Maitre-nageur sauveteur</i> sans offre				
V045231101256621005	Educateur des APS, Educateur principal des APS de 1ère classe, Educateur principal des APS de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	01/12/2023
COMMUNE D'ORLEANS	Maitre-nageur sauveteur <i>Maitre-nageur sauveteur</i> sans offre				
V045231101256649001	Attaché, Attaché principal	Poste vacant suite à une fin de détachement	35h00	à pourvoir par voie statutaire	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL - COORDONNATEUR RPS <i>Psychologue du travail</i> , sans offre				



V045231101256686001	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Poste créé suite à un changement de temps de travail	10h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/12/2023
COMMUNE D'INGRE	Professeur de violon Ecole de musique <i>Professeur de violon</i> sans offre					
V045231101256721001	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une disponibilité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/01/2024
CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Agent.e de suivi des transports - département 41 Maison de la Région des Territoires du Loir-et-Cher <i>Agent.e de suivi des transports - département 41</i> Maison de la Région des Territoires du Loir-et-Cher sans offre					
V045231101256729001	ATSEM principal de 2ème classe	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'INGRE	ATSEM (h/f) Education ATSEM sans offre					
V045231101256747001	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/01/2024
COMMUNE DE SARAN	Adjoint Administratif - Accueil et Logistique Direction Service à la Population - Service Accueil et Logistique <i>* Vous accueillez la population saranaise et hors commune. * Vous dirigez et renseignez les administrés dans la plupart des domaines incombant à la ville et aux collectivités territoriales * Vous traitez et faites le suivi journalier des différentes demandes en ligne (Espace Famille, Boîte mail de l'accueil, site internet de la ville, les différents sites gouvernementaux) * Vous créez et suivez les dossiers de Quotient Familial de la population saranaise et hors commune fréquentant les activités municipales * Vous effectuez les inscriptions aux activités municipales et vous établissez les dossiers sanitaires des enfants fréquentant ces activités. * Vous réalisez les inscriptions aux listes électorales ainsi que pour le recensement militaire * Vous établissez, suivez les demandes de titres d'identités (CNI et passeports) * Vous délivrez les imprimés préfectoraux et municipaux * Vous aidez les administrés dans les démarches administratives * Vous pouvez être nommé agent recenseur pour récupérer les dossiers de recensement de la population.</i> sans offre					
V045231101256998001	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	18h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/01/2024
COMMUNE DE SARAN	AGENT D'ACCUEIL ACCUEIL CENTRAL - DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION					

Missions principales : CNI - passeports : * instruction des dossiers de carte nationale d'identité (CNI) et passeports, classement et suivi (recueils, rejets) de ceux-ci ; * réception (enregistrement et classement) et remise des titres ; * gestion des rendez-vous pour les dépôts et retraits des dossiers ; * accueil physique et téléphonique du public. Missions secondaires : Accueil général de la mairie : * accueil du public de l'accueil central de la mairie (population saranaise ou Hors commune) et renseignements sur l'ensemble des questions traitées par le service : ◦ accueillir et renseigner le public sur place ou par téléphone ; ◦ renseigner sur l'organisation des services de la commune ; ◦ orienter le public vers les services ou organismes compétents ; ◦ accompagner et orienter les visiteurs ; ◦ noter et transmettre les messages aux différents services en collectant les informations essentielles : identité, coordonnées, objet, etc. * classement, rangement des dossiers du service ; * polyvalence possible sur certaines activités du service.

sans offre

Adjoint administratif	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/12/2023
-----------------------	--	-------	--	------------	------------

Adjoint Administratif - Accueil et Logistique Direction Service à la Population - Service Accueil et Logistique

* Vous accueillez la population saranaise et hors commune. * Vous dirigez et renseignez les administrés dans la plupart des domaines incombant à la ville et aux collectivités territoriales * Vous traitez et faites le suivi journalier des différentes demandes en ligne (Espace Famille, Boite mail de l'accueil, site internet de la ville, les différents sites gouvernementaux) * Vous créez et suivez les dossiers de Quotient Familial de la population saranaise et hors commune fréquentant les activités municipales * Vous effectuez les inscriptions aux activités municipales et vous établissez les dossiers sanitaires des enfants fréquentant ces activités. * Vous réalisez les inscriptions sur les listes électorales ainsi que pour le recensement militaire * Vous établissez, suivez les demandes de titres d'identités (CNI et passeports) * Vous délivrez les imprimés préfectoraux et municipaux * Vous aidez les administrés dans les démarches administratives * Vous pouvez être nommé agent recenseur pour récupérer les dossiers de recensement de la population.

sans offre

Agent social, Agent social principal de 1ère classe, Agent social principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	16/11/2023	01/01/2024
--	--	-------	---	------------	------------

Aide à domicile / auxiliaire de vie sociale (h/f) Maintien à domicile

Aide à domicile

sans offre

Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	20h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	16/11/2023	08/12/2023
--	--	-------	--	------------	------------

Agent d'entretien Entretien Agent d'entretien

sans offre

Adjoint adm. principal de 2ème	Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels	16/11/2023	01/12/2023
--------------------------------	----------------------	-------	-------------------------	------------	------------



COMMUNE LE MALESHERBOIS	classe	une promotion interne au sein de la collectivité	Art. L332-14 du code général de la fonction publique	
	Assistant services à la population (h/f) Accueil Etat civil <i>Agent chargé de l'accueil physique et téléphonique, de la mairie du Malesherbois et des Mairies déléguées. Elaboration des actes d'état civil, passeports et cartes d'identité.</i> sans offre			
V045231101257238001	Adjoint technique	Poste vacant suite à une promotion interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/12/2023
COMMUNE LE MALESHERBOIS	AGENT CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX PATRIMOINE IMMOBILIER <i>Agent chargé de l'entretien des locaux</i> sans offre			
V045231101257251001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une promotion interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/12/2023
COMMUNE LE MALESHERBOIS	AGENT CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX PATRIMOINE IMMOBILIER <i>Agent chargé de l'entretien des locaux</i> sans offre			
V045231101257276001	Adjoint adm. principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/12/2023
COMMUNE LE MALESHERBOIS	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE <i>Assistante administrative</i> sans offre			
V045231101257303001	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign.	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/01/2024
CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Agent.e de propreté des locaux (f/h) LYCEE DUHAMEL DU MONCEAU <i>Agent.e de propreté des locaux (f/h)</i> sans offre			
V045231101257387001	Attaché, Attaché principal,	Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels 16/11/2023 01/01/2024



COMMUNE D'ORLEANS	Attaché hors classe	une radiation des cadres (retraite, démission,...)	Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	
V045231101257402001 CCAS DE SAINT JEAN DE LA RUELLE	Adjoint à la directrice - responsable opérationnel des centres sociaux H/F <i>Adjoint à la directrice - responsable opérationnel des centres sociaux H/F avec offre O045231101257387 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101257387-adjoint-directrice-responsable-operationnel-centres-sociaux-h-f/2</i>			
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/01/2024
	Auxiliaire petite enfance (h/f) Pôle petite enfance-familles <i>* Accueillir les familles, assurer la continuité des soins de puériculture et de maternage auprès des enfants, en équipe et dans le respect de la place des parents ; * Participer à l'aménagement de la structure afin de proposer et animer des activités d'éveil soutenant le développement de l'enfant, sa socialisation et son autonomie, dans le cadre du projet éducatif ; * Réaliser les observations et les transmissions quotidiennes auprès de la famille en partenariat avec l'équipe dans le but d'une amélioration constante de la qualité de l'accompagnement ; * Maintenir et développer ses compétences et participer à la formation des stagiaires sans offre</i>			
	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant temporairement suite à autres congés (congé ordinaire, congé maternité, CITIS...)	07h21	ouvert aux contractuels Art. L332-13 du code général de la fonction publique 16/11/2023 27/11/2023
V045231101257492001 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS-GATINAIS	Agent d'entretien Polyvalent GESTION DES SITES LOK Saem sans offre			
V045231101257533001 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS-GATINAIS	ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe, Agent social	Poste issu d'un transfert de personnel	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/12/2023
V045231101257907001 MÉTROPOLÉ D'ORLÉANS	ATSEM (h/f) GESTION DES SITES BRUNEAU Béatrice sans offre			
	Attaché	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique 16/11/2023 01/01/2024

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR

V045231101258007001 COMMUNE DE CHARMONT EN BEAUCE	Juriste Marchés Publics Direction Marchés Publics Rattaché à la Direction de la commande publique et des achats, le service des Marchés Publics conseille et assiste les directions de la Ville et d'Orléans Métropole dans leurs actes d'achat, gère les procédures de passation des marchés, organise les Commissions d'Appel d'Offres, notifie les marchés et suit leurs avenants. Il participe également à la performance de l'achat public et au développement des achats éco-responsables. Poste sous la responsabilité du chef de service Marchés.				
	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	22h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 3 ou 4 du code général de la fonction publique	17/11/2023 18/12/2023
	Secrétaire de mairie (h/f) Définitions des tâches: Préparation et rédaction des actes administratifs et techniques Préparation et rédaction des documents budgétaires et comptables Préparation et suivi des conseils municipaux Tenue fichier électoral Préparation des demandes de subvention Gestion et rédaction du courrier Préparation et envoi des dossiers urbanisme Relation avec les services Trésor public et de l'état Suivi des dossiers d'investissement Gestion des carrières Paies Régie de la cantine scolaire Location de la salle polyvalente Compétences: Connaitre et savoir appliquer les règles juridiques des actes d'Etat Civil Connaitre et savoir appliquer les règles de la comptabilité publique Connaitre et savoir appliquer les techniques de communication et négociation Connaitre et savoir appliquer le cadre réglementaire des élections Connaitre et savoir gérer les équipements municipaux (cimetière, salle des fêtes...) Connaitre et savoir appliquer les techniques d'expression écrite et orale Maîtrise des outils informatiques et bureautiques Qualités personnelles requises: Polyvalence Autonomie Discretion Esprit d'initiative et de décision Capacités d'analyse et de synthèse - Force de proposition Qualités relationnelles et d'écoute Sens de l'organisation et de gestion des priorités Capacité d'adaptation Savoir travailler en équipe Rémunération: Sur la base de 22h hebdomadaire Adjoint administratif principal 2e classe Echelon selon ancienneté RIFSEEP CNAS avec offre 0045231101258007 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045231101258007-secretaire-mairie-h-f/2				
V045231101258212001 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	17h30	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	17/11/2023 21/12/2023
	Secrétaire dentaire CMS Secrétaire dentaire sans offre Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe				
V045231101258250001 COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE		Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	17/11/2023 01/01/2024
Chef d'équipe voirie (travaux et signalisation) Service Espaces Publics et Biodiversité Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45					

VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE (Loiret) 21983 habitants Membre d'Orléans Métropole RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE Dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des adjoints techniques de la filière technique (catégorie C) UN CHEF D'EQUIPE VOIRIE (travaux et signalisation) H/F à temps complet au sein du service espace public et biodiversité du Pôle Développement du Territoire et Patrimoine avec offre O045231101258250 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101258250-chef-equipe-voirie-travaux-signalisation/2		Poste vacant temporairement suite à autres congés (congé ordinaire, congé maternité, CITIS...)		35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-13 du code général de la fonction publique	17/11/2023	18/12/2023
V045231101258384001	COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE	Adjoint technique	Agent de surveillance des voies publiques Police Municipale Agent de surveillance des voies publiques avec offre O045231101258384 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101258384-agent-surveillance-voies-publiques/2				
V045231101258406001	SIRIS DE MIGNERES	Emploi contractuel de cat. C, Adjoint technique	Poste vacant suite à une promotion interne au sein de la collectivité	14h07	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	17/11/2023	17/11/2023
VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE (Loiret) 21983 habitants Membre d'Orléans Métropole RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE Dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) UN AGENT GRANDE TONTE ET TERRAINS SPORTIFS H/F à temps complet au sein du service espace public et biodiversité du Pôle Développement du Territoire et Patrimoine avec offre O045231101258406 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101258406-surveillance-restauration-entretien-locaux/2		Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/01/2024
V045231101258488001	COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/01/2024
V045231101258584001	COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE	Assistant socio-éducatif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/03/2024
VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE (Loiret) 21983 habitants Membre d'Orléans Métropole Recrute par voie statutaire et/ou contractuelle dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs de la filière sociale (catégorie A) UN-E COORDINATEUR-RICE REFERENT-E AUTONOMIE, SANTE ET INCLUSION à temps complet au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec offre O045231101258584 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101258584-coordonateur-referent-autonomie-sante-inclusion/2		Coordinateur Référent Autonomie, Santé et Inclusion Centre Communal d'Action Sociale VILLE DE SAINT JEAN DE BRAYE 21983 habitants Membre d'Orléans Métropole Recrute par voie statutaire et/ou contractuelle dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs de la filière sociale (catégorie A) UN-E COORDINATEUR-RICE REFERENT-E AUTONOMIE, SANTE ET INCLUSION à temps complet au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec offre O045231101258584 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101258584-coordonateur-referent-autonomie-sante-inclusion/2					
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45							

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR

Berger Levrault

V045231101258676001 COMMUNE D'OUVROUER LES CHAMPS	Agent de maîtrise	Poste vacant suite à une promotion interne au sein de la collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	18/11/2023	01/01/2024
	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f) Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus et avec la/le secrétaire de mairie et la population, l' AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN MILIEU RURAL conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux. Ces missions seront les suivantes : - Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité - Entretenir les espaces verts de la collectivité - Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments, les équipements et la voirie -Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisés -Sensibiliser les usagers du domaine public -Participer à la préparation d'évènements et de manifestations diverses - Assister les autres services communaux dans leur fonctionnement habituel sans offre					
V045231101258856001 SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/02/2024
	Animateur du tri et de prévention Dans ce contexte, la personne sera chargée d'animer, sur le terrain, les actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés et à améliorer les performances de collecte sélective : - Communication - Suivi de performance - Entretien du matériel avec offre O045231101258856 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101258856-animateur-tri-prevention/2					
V045231101259027001 CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign.	Poste vacant suite à une fin de détachement	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/01/2024
	Cuisinier.ère (h/f) LYCEES DESSAIGNES Cuisinier.ère (H/F) sans offre					
V045231101259064001 COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE	Attaché, Rédacteur	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	17/11/2023	02/01/2024
	Responsable Service FINANCES La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, composée de 25 communes membres, regroupe, à l'ouest d'Orléans Métropole plus de 50 000 habitants partageant le même bassin de vie sur le Loiret et le Loir-et-Cher. Avec un budget global de 34 millions d'Euros dont 8 en investissement - la CCTVL bénéficie par ailleurs d'une situation financière saine et cherche, dans le cadre de la mise en oeuvre son projet de territoire, à maintenir cette situation en conciliant des investissements ambitieux et la nécessaire maîtrise du budget de					

fonctionnement. Afin d'accompagner la Communauté de Communes dans ses projets, il est recherché un Responsable du service Finances. avec offre O045231101259064 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101259064-responsable-service-finances/2						
V045231101259195001	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	Poste vacant suite à un détachement (> 6 mois) ou à une intégration directe	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/12/2023
COMMUNE D'ORLEANS	Adjoint au directeur de police Adjoint au directeur de police sans offre					
V045231101259290001	Adjoint du patrimoine	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	17/11/2023	01/03/2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE	Agent de médiathèque Placé sous l'autorité du Responsable du Réseau Balgentien de la Lecture Publique, l'agent de bibliothèque participe au développement de la lecture publique à travers l'accueil du public, l'implication dans la programmation de spectacles et l'organisation des animations dédiées. Il contribue, au sein de l'équipe, à la promotion du livre et de la lecture avec une appétence particulière pour la littérature adulte. avec offre O045231101259290 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101259290-agent-mediathèque/2					
V045231101259791001	Adjoint administratif	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	07/12/2023
COMMUNE DE SAINT PRYVE ST MESMIN	Assistante comptable Finances assistante comptable sans offre					
V045231101259864001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre					
V045231101259864002	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER					

V045231101259864003	sans offre	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre						
V045231101259864004	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre						
V045231101259864005	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre						
V045231101259864006	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre						
V045231101259864007	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre						
V045231101259864008	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	

MÉTROPOLE D'ORLÉANS	classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	sur emploi permanent	général de la fonction publique	
	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre			
V045231101259864009	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre			
V045231101259864010	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent d'entretien des espaces verts (h/f) JARDINIER sans offre			
V045231101259909001	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE sans offre			
V045231101259909002	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE sans offre			
V045231101259909003	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE sans offre			

	CORRESPONDANT COMPTABLE					
V045231101259909004	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE					
V045231101259909005	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE					
V045231101259909006	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE					
V045231101259909007	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE					
V045231101259909008	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE					
V045231101259909009	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024

MÉTROPOLE D'ORLÉANS	classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	une fin de contrat sur emploi permanent	Art. L332-14 du code général de la fonction publique	
	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE sans offre			
V045231101259909010	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	correspondant comptable CORRESPONDANT COMPTABLE sans offre			
V045231101259983001	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	assistant administratif assistant administratif sans offre			
V045231101259983002	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	assistant administratif assistant administratif sans offre			
V045231101259983003	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	assistant administratif assistant administratif sans offre			
V045231101259983004	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	assistant administratif assistant administratif sans offre			

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 045-284500261-20231123-ARR2023_283-AR



	assistant administratif <i>assistant administratif</i> sans offre	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101259983005 COMMUNE D'ORLEANS							
	assistant administratif <i>assistant administratif</i> sans offre	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101259983006 COMMUNE D'ORLEANS							
	assistant administratif <i>assistant administratif</i> sans offre	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101259983007 COMMUNE D'ORLEANS							
	assistant administratif <i>assistant administratif</i> sans offre	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101259983008 COMMUNE D'ORLEANS							
	assistant administratif <i>assistant administratif</i> sans offre	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101259983009 COMMUNE D'ORLEANS							
	assistant administratif <i>assistant administratif</i> sans offre	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024

V045231101259983010	Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	assistant administratif assistant administratif sans offre					
V045231101259988001	Infirmier en soins généraux	Poste vacant suite à un détachement (> 6 mois) ou à une intégration directe	35h00	à pourvoir par voie statutaire	20/11/2023	15/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	RESPONSABLE ETABLISSEMENT PETITE ENFANCE RESPONSABLE ETABLISSEMENT PETITE ENFANCE sans offre					
V045231101260029001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur Electricicien monteur sans offre					
V045231101260029002	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur Electricicien monteur sans offre					
V045231101260029003	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur Electricicien monteur sans offre					
V045231101260029004	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS						

	principal de 1ère classe	permanent	publique		
	Electricien monteur <i>Électricien monteur</i> sans offre				
V045231101260029005	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur <i>Électricien monteur</i> sans offre				
V045231101260029006	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur <i>Électricien monteur</i> sans offre				
V045231101260029007	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur <i>Électricien monteur</i> sans offre				
V045231101260029008	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur <i>Électricien monteur</i> sans offre				
V045231101260029009	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur <i>Électricien monteur</i> sans offre				

	sans offre						
V045231101260029010	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
COMMUNE D'ORLEANS	Electricien monteur <i>Electricien monteur</i>						
V045231101260074001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Electricien monteur <i>électricien monteur</i>						
V045231101260074002	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Electricien monteur <i>électricien monteur</i>						
V045231101260074003	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Electricien monteur <i>électricien monteur</i>						
V045231101260074004	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Electricien monteur <i>électricien monteur</i>						
V045231101260074005	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024	

MÉTROPOLE D'ORLÉANS	classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Electricien monteur électricien monteur sans offre	sur emploi permanent	général de la fonction publique	
V045231101260074006 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Electricien monteur électricien monteur sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260074007 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Electricien monteur électricien monteur sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260074008 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Electricien monteur électricien monteur sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260074009 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Electricien monteur électricien monteur sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260074010 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Electricien monteur électricien monteur sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024



	électricien monteur sans offre		Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101260085001	Adjoint technique						
COMMUNE DE SARAN	Agent d'entretien polyvalent <i>Agent d'entretien polyvalent</i> sans offre	Entretien des locaux					
V045231101260097001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe		Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre						
V045231101260097002	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe		Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre						
V045231101260097003	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe		Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre						
V045231101260097004	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe		Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre						
V045231101260097005	Adjoint technique , Adjoint		Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels	20/11/2023	01/01/2024



MÉTROPOLE D'ORLÉANS	technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre	une fin de contrat sur emploi permanent	Art. L332-14 du code général de la fonction publique	
V045231101260097006 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260097007 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260097008 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260097009 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
V045231101260097010 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe Agent de voirie <i>Agent de voirie</i> sans offre	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024

Agent de voirie Agent de voirie sans offre					
V045231101260123001	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propriété agent de propriété sans offre				01/01/2024
V045231101260123002	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propriété agent de propriété sans offre				01/01/2024
V045231101260123003	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propriété agent de propriété sans offre				01/01/2024
V045231101260123004	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propriété agent de propriété sans offre				01/01/2024
V045231101260123005	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propriété agent de propriété sans offre				01/01/2024

V045231101260123006	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propreté agent de propreté sans offre					
V045231101260123007	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propreté agent de propreté sans offre					
V045231101260123008	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propreté agent de propreté sans offre					
V045231101260123009	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propreté agent de propreté sans offre					
V045231101260123010	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	agent de propreté agent de propreté sans offre					
V045231101260185001	Educateur des APS	Poste vacant suite à une disponibilité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
COMMUNE DE LA FERTE						

ST AUBIN																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	ATSEM principal de 2ème classe	maternité, C'ITIS...)				
	ATSEM (h/f) SCOLAIRE CLEMENT Marie-Noële sans offre					
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	09h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f) TECHNIQUE <i>Position : Sous la responsabilité hiérarchique fonctionnelle de la secrétaire de Mairie. Descriptif de l'emploi : Assure l'entretien des biens et des locaux communaux selon la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et la gestion des stocks des produits d'entretien. SAVOIR : Connaître la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et les procédures de nettoyage et de désinfection. SAVOIR-FAIRE : - Manipuler les produits de nettoyage et d'entretien - Avoir le sens de l'observation - Avoir une bonne endurance physique - Concevoir et planifier son travail en fonction de l'urgence et des conditions climatiques - Organiser et gérer les tâches - Nettoyer et entretenir les équipements mis à dispositions - Avoir de la rigueur et de l'autonomie dans l'organisation du travail SAVOIR-ETRE : - Répondre et s'adapter aux exigences du service - Respecter les protocoles d'hygiène et de sécurité - Anticiper les phénomènes d'usure - Gérer les priorités - Avoir une tenue adaptée à son travail sans signes ostentatoires, ni vulgarité et familiarité - Respecter la tenue vestimentaire obligatoire</i> avec offre O045231101261289 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231101261289-agent-interventions-techniques-polyvalent-milieu-rural-h-f/2					
	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/12/2023
	COMMUNE D'ORLEANS	Assistant administratif des Musées d'Orléans (H/F) - Cat.C <i>Assistant administratif des Musées d'Orléans (H/F) - Cat.C</i> sans offre				
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/12/2023
	COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent de propreté urbaine ville propre <i>agent de propreté urbaine</i> sans offre				
	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
	COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45				

assistante administrative sports-jeunesse assistante administrative sans offre						
V045231101261299001 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire agent d'entretien et de restauration scolaire sans offre						
V045231101261299002 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire agent d'entretien et de restauration scolaire sans offre						
V045231101261299003 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire agent d'entretien et de restauration scolaire sans offre						
V045231101261299004 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire agent d'entretien et de restauration scolaire sans offre						
V045231101261299005 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire agent d'entretien et de restauration scolaire sans offre						



V045231101261299006 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101261299007 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire <i>agent d'entretien et de restauration scolaire</i> sans offre					
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101261300001 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent d'entretien et de restauration entretien et restauration scolaire <i>agent d'entretien et de restauration scolaire</i> sans offre					
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101261301001 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent polyvalent restauration et entretien résidence autonomie <i>agent polyvalent restauration et entretien</i> sans offre					
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/01/2024
V045231101261302001 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent d'entretien crèche municipale <i>agent d'entretien</i> sans offre					
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/02/2024
V045231101261303001 COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent de surveillance de la voie publique sécurité <i>agent de surveillance de la voie publique</i> sans offre					
	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023	01/02/2024
V045231101261303001 COMMUNE DE CHALETTE	Educateur des APS	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction	20/11/2023	08/01/2024

SUR LOING		permanent	public		
	maitre nageur sauveteur centre aquatique <i>maitre nageur sauveteur</i> sans offre				
V045231101261304001	Educateur des APS	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	20/11/2023
COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	maitre nageur sauveteur centre aquatique <i>maitre nageur sauveteur</i> sans offre				29/01/2024
V045231101261307001	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	AGENT d'entretien CENTRE AQUATIQUE <i>agent d'entretien</i> sans offre				
V045231101261324001	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	agent espaces verts espaces verts <i>agent espaces verts</i> sans offre				
V045231101261325001	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	01/01/2024
COMMUNE DE CHALETTE SUR LOING	électricien batiments <i>électricien</i> sans offre				

